

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 410

Artikel: Ces S.A. qui plaisent tant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Industrie: les portes qui se ferment

Premier trimestre 1977. Côté chômage, les bilans officiels se font rassurants : le chômage complet, tel que le reflète la statistique, a pratiquement diminué de moitié tandis que le chômage partiel reculait d'environ un sixième. De fait, les chômeurs sont pratiquement exclus de l'actualité hel-

Entreprises et travailleurs 1966-1976

Année	Entreprises (1966 = 100)		Travailleurs (1966 = 100)	
1966	13 360	100	881 571	100
1967	13 183	99	881 593	100
1968	12 669	95	876 967	99
1969	12 208	91	882 414	100
1970	11 954	89	879 889	100
1971	11 766	88	873 182	99
1972	11 395	85	848 417	96
1973	10 663	80	814 269	92
1974	10 351	77	805 237	91
1975	9 989	75	714 897	81
1976	9 609	72	683 200	77

Six industries à travers la crise

	Travailleurs 1966	Travailleurs 1976
Industrie des machines	263 920	219 519
Métallurgie	120 900	91 976
Horlogerie	72 552	47 629
Habillement	71 965	41 054
Textile	68 371	41 178
Chimie	54 717	61 508

vétique depuis des mois ! Sur le front de l'économie, l'intérêt se concentre exclusivement sur les signes de la reprise. D'où des diagnostics prudents, mettant en lumière un climat « contrasté », selon l'expression consacrée. Exemple : les ventes, lors du premier trimestre 1977, se sont accrues

par rapport à la période correspondante de l'année dernière tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur, mais la capacité « bénéficiaire » continue à être considérée comme médiocre dans la plupart des entreprises.

Cette façon de mettre entre parenthèses la situation sur le marché de l'emploi est inquiétante à plus d'un titre. En particulier parce qu'une éventuelle « reprise », eu égard notamment à la rationalisation imposée par la récession, pourrait ne pas influencer de façon sensible sur la création de nouveaux postes de travail. Les catégories de travailleurs les plus touchées, en particulier les femmes, resteraient alors en rade d'un nouvel élan de l'économie.

Car le mal est profond. On le savait, mais les dernières statistiques industrielles viennent encore le confirmer.

Entre 1966 et 1976, le nombre des entreprises industrielles s'est considérablement amoindri : de 13 360 à 9 609, soit 3 751 entreprises ou 28 % (voir entrefilet). Bien sûr, il ne s'agit pas là exclu-

Ces S.A. qui plaisent tant

Alors même que le nouveau secrétaire de l'Union syndicale suisse, Beat Kappeler réclame (dans la « Correspondance syndicale suisse ») qu'une révision fondamentale du droit des sociétés anonymes soit entreprise avant même que la révision partielle ait abouti, il faut savoir que cette forme de société est de loin la plus prisée en Suisse et que son regain de faveur ne fait que se préciser. Qu'on en juge plutôt par ces quelques chiffres ! Sur les 242 283 entreprises inscrites en 1976 au registre du commerce, 97 642 l'étaient en qualité de sociétés anonymes, soit une proportion de 40 % (en seconde position, les entreprises en nom personnel, 84 748; puis beaucoup plus loin, viennent les fondations, 21 945; puis encore moins nombreuses, les coopératives, 13 378; et enfin les sociétés en nom collectif, 10 914).

En fait, les sociétés anonymes ont constamment

sivement de fermetures accompagnées de licenciements; cette régression peut correspondre également à des changements d'orientation de la production, à des retombées du système de classement statistique utilisé (entreprises n'entrant plus dans le décompte officiel). Il n'en reste pas moins que ce tassement est impressionnant.

Il y a encore plus préoccupant — et c'est là que les chiffres concernant le chômage actuel sont particulièrement trompeurs : le nombre des travailleurs employés dans l'industrie est également en chute vertigineuse, de 881 571 en 1966 à 683 200 dix ans plus tard, soit une baisse de 23 %.

Rien de plus délicat qu'interpréter de tels chiffres isolément ! A tout le moins, ventilés sur l'ensemble des cantons suisses, ils laissent apparaître la nécessité d'une politique concertée et globale d'implantation industrielle pour rendre leurs chances de développement aux cantons les plus touchés, pour rendre aux ressortissants défavorisés de ces cantons une chance de profiter, eux aussi, de la « reprise ».

accru leur « hégémonie » ces deux dernières années : en 1975, 4 923 firmes, au total, ont été fondées ou se sont transformées en cette forme juridique, et en 1976 on enregistrait 5 493 sociétés anonymes de plus, soit un accroissement de 6 %. Pour mémoire, Beat Kappeler écrivait :

« Qui a suivi avec attention les nombreux cas de criminalité économique ces dernières années, conclut presque automatiquement à la nécessité d'une révision fondamentale du droit qui régit les sociétés anonymes... cette révision a fait l'objet de propositions absolument réalistes. Certaines formes de participation réciproque, voire tentaculaire, la présence de mêmes personnes dans un nombre quasi illimité de conseils d'administration, les manipulations, les sociétés d'une personne devraient être soit interdites ou strictement limitées, soit soumises à des règles assez sévères pour garantir la transparence dans l'intérêt des travailleurs du public et des actionnaires (...). »